



Syndicat National de l'Education Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Rennes, le 15 janvier 2022

Nom, Prénom

14 rue Papu
35000 RENNES
s3-rennes@snepfsu.net

Suivi du dossier :
Alain BILLY
06 18 54 76 66

Invitation pour le Stage de formation syndicale

► Sécurité des élèves - Responsabilité des enseignants ◀

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 -
Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale, organisée par le SNEP-FSU Bretagne, qui aura lieu le :

Lundi 21 et Mardi 22 mars 2022 de 9h à 17h
A la FSU, 14 rue Papu, RENNES

L'ordre du jour est le suivant :

- Les enseignants face aux risques du métier
Eclairage juridique, risque, danger, sécurité, l'accident en EPS, les jurisprudences en EPS, déplacements des élèves, matériels, activités en EPSn e, AS, violences physiques, sexuelles, ...

Nous comptons sur ta présence.
Bien cordialement.

Alain BILLY
Co-secrétaire académique du SNEP FSU

Cette invitation te servira à déposer une demande de congé de formation à adresser au recteur sous/couvert de ton chef d'établissement au moins 1 mois avant la date de la réunion. Ce congé Formation est de droit et ne peut être refusé le cas échéant que par le recteur lui-même.

Demande de congé pour formation syndicale

NOM PRENOM

GRADE

ETABLISSEMENT

à Monsieur le Recteur de l'Académie de -----

s/c de Mme La cheffe ou M.le chef d'établissement

Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,

- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera :

Lundi 21 et Mardi 22 mars 2022 de 9h à 17h

A la FSU, 14 rue Papu, RENNES

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-99 publié au J.O du 06-01-00).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

SIGNATURE :